

# DIRECTION TRUFFAUT

Bulletin d'information de l'équipe de direction du Collège François Truffaut

## DANS CE NUMÉRO

- Le mot du Principal
- A la une : Les réformes en cours au collège
- Le coin du personnel : La plateforme Eléa
- Le coin des parents : Infos vie scolaire - Vos questions/ Nos réponses
- Portrait du mois : L'assistante d'éducation
- L'agenda du mois de février

### *Le mot du Principal*

« L'allégorie de la caverne de PLATON fonctionne sur une opposition entre la demeure souterraine (sans lumière) et le « monde d'en haut », celui où la lumière naturelle brille. Le premier lieu est celui de l'enfermement, de l'ignorance et des apparences, quand le deuxième est celui de la liberté, du savoir, du réel. »

Aujourd'hui un grand défi nous attend qui est celui de mener contre vents et marées nos élèves vers le savoir qui sera leur liberté. Chose ardue lorsque nous sommes perdus dans les avancées des différents textes qui se proposent de nous mener au « choc des savoirs ».

La seule force que nous ayons est celle que nous aurons de l'interprétation des textes qui nous seront proposés, de ne pas céder aux belles propositions qui chercheront à nous détourner de notre mission auprès de nos élèves.

« L'allégorie met en scène des humains enchaînés et immobilisés dans une caverne. Ils tournent le dos à l'entrée et voient non pas les objets, mais les ombres des objets qui passent devant cette entrée et sont projetées contre le mur. Ils croient voir la réalité, alors qu'ils n'en voient qu'une projection. »

A cela nous devons remédier par la connaissance que nous apporterons à nos élèves. Mais nous avons besoin de leur redonner le goût de l'effort qu'ils ont perdu en chemin, avec l'aide des parents ils doivent se libérer des « chaînes » qui sont la facilité et l'abandon au profit du miroir aux alouettes que leur proposent les réseaux sociaux, les influenceurs, les charlatans de tout acabit.

Je suis intimement persuadé au soir de ma carrière que la relation du maître à l'élève est le seul et unique chemin, certes escarpé, qui mène nos élèves à la connaissance libératrice.

Soyons ces pédagogues qui depuis l'Antiquité ont su façonner le monde de l'intelligence.

*Jean-Marc Rosselli*





## LES RÉFORMES EN COURS AU COLLÈGE

Le gouvernement envisage plusieurs actions afin "d'élever le niveau de tous les élèves". Certaines des mesures annoncées concernent tout particulièrement le collège et seront applicable dès la prochaine rentrée.

### Quelles mesures concernent tous les élèves ?

Plusieurs des mesures à venir au sein de l'éducation nationale concernent le premier et le second degré :

- port d'une **tenue unique** expérimenté dans 100 établissements volontaires à partir de septembre 2024 puis généralisé en septembre 2026 ;
- **dernier mot aux professeurs** pour la prescription des dispositifs de **remédiation** et le **redoublement** des élèves ;
- **labellisation** des manuels scolaires du CP à la terminale ;
- **socle commun réorganisé** autour de compétences disciplinaires, psychosociales et repères de culture générale ;
- **nouveaux programmes** articulés autour d'objectifs annuels.

### Quelles mesures concernent spécifiquement le collège ?

Le collège sera particulièrement concerné par la mise en place de nouvelles mesures :

- Mise en place de **groupes de niveaux en français et en mathématiques** de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ;
- **Modification des modalités d'attribution du Brevet des collèges** : contrôle continu fondé sur la moyenne des notes de toutes les disciplines (40% de la note finale) et épreuves terminales (60% de la note finale) ;
- **Obtention du DNB obligatoire** pour un accès direct à la seconde après la 3<sup>ème</sup> ;
- **Nouveaux programmes des langues vivantes étrangères** plus précis de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> .

### Quand seront appliquées ses différentes mesures ?



- **Groupes de niveaux** en mathématiques et en français en **6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>**
- **Dernier mot aux professeurs** pour la prescription de dispositifs de remédiation et le redoublement des élèves
- Nouvelles modalités d'attribution du **brevet**
- **Brevet obligatoire** pour rentrer directement en 2<sup>ème</sup>



- **Groupes de niveaux** en mathématiques et en français de la **6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>**
- Application du **nouveau socle** commun
- Application des **nouveaux programmes de 6<sup>ème</sup>**
- **Nouveaux programmes de langues vivantes** de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>



- Application des **nouveaux programmes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>**
- **Labellisation** de tous les **manuels** scolaires
- Port de la **tenue unique**

## LES GROUPES DE NIVEAUX EN 6<sup>ème</sup> ET EN 5<sup>ème</sup>

Les **groupes de niveaux**, en permettant de réduire l'hétérogénéité des élèves, **facilitent la mise en place de la différenciation pédagogique et l'adaptation des situations d'apprentissage** pour répondre aux besoins de chaque élève. Ces groupes seront **constitués par les équipes pédagogiques** à partir des résultats des élèves aux évaluations. Pour le groupe accueillant les élèves rencontrant des difficultés, l'effectif sera réduit afin de faciliter leur prise en charge. Les groupes seront **flexibles** avec la possibilité pour les élèves de changer de groupes selon l'évolution de leurs résultats.

Les **textes réglementaires** seront publiés à la **fin du mois de février** après leur présentation le 6 février au Conseil supérieur de l'éducation. Un ensemble de ressources pédagogiques et organisationnelles viendra compléter l'information nécessaire à la mise en œuvre (diaporamas, fiches pratiques, vademecum...).

Le dispositif **Devoirs-faits se poursuivra**. Les enseignants établiront les listes des élèves devant y participer obligatoirement en fonction des besoins recensés.



ÉLÉA est une **plateforme à destination de tous les enseignants** qui permet de **construire** aisément des **parcours pédagogiques scénarisés**, de les mettre en œuvre et de suivre la progression des élèves. Cette plateforme, portée et mise à disposition par le Ministère de l'Éducation Nationale, repose sur MOODLE, massivement utilisé dans le monde, notamment avec M@gistère.

Les contenus créés par les enseignants entraînent les élèves en situation d'apprentissage selon des modalités et des rythmes qui peuvent être très différents. L'interface et l'ergonomie favorisent l'engagement et la motivation des élèves. Elles facilitent également la création de contenus pour des enseignants novices tout en répondant parfaitement aux besoins des enseignants expérimentés. **L'Éléathèque**, bibliothèque de parcours, est également accessible par tous les enseignants qui pourront découvrir des parcours déjà fonctionnels, les consulter, les télécharger, les modifier et les réutiliser.

Pour en savoir plus

La plateforme **ÉLÉA** est **accessible dans l'ENT du collège** (Rubrique Pédagogie de Cybercollège). En vous y connectant, vous pourrez créer vos parcours et des dossiers et accédez également à l'Éléathèque. Des tutoriels sont disponibles sur la plateforme afin de vous guider dans la création ou l'utilisation de contenus pour vos élèves.



Si vous souhaitez obtenir une information ou des précisions sur un domaine lié à l'apprentissage de votre enfant ou à un aspect pédagogique, le professeur principal de la classe peut être sollicité. Par contre, si vous devez transmettre des informations ne savez pas précisément à qui vous adresser, le CPE peut être un interlocuteur à privilégier. Si l'assiduité, la sécurité et l'organisation du temps des élèves hors de la classe, la gestion de l'équipe de vie scolaire ou leur participation aux instances de l'établissement sont les missions qui rythment leur quotidien, les CPE, par leur rôle central au sein de l'établissement, portent un regard global sur chaque élève. Ils sauront prendre en compte votre demande, la traiter ou vous mettre en lien avec un autre service si besoin.

VOS QUESTIONS  
Nos réponses

**Question** : Mon fils a utilisé la calculatrice de son téléphone portable. Son professeur le lui a confisqué et ne le lui a pas rendu. Pourquoi ?

**Réponse** : La loi du 3 août 2018, pose le principe de l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables à l'école et au collège. Un élève n'a pas le droit d'utiliser son téléphone portable dans l'établissement scolaire pendant les cours et en dehors des cours. L'utilisation du téléphone est également interdite pendant les activités liées à l'enseignement qui se déroulent à l'extérieur de l'établissement (Cours d'EPS, sorties scolaires...).

Un élève ne peut donc pas utiliser son téléphone en remplacement de sa calculatrice ou pour connaître l'heure. Le personnel de direction, d'enseignement, d'éducation ou de surveillance peut confisquer le téléphone portable d'un élève en cas d'utilisation non autorisée. L'objet confisqué sera rendu au responsable légal de l'enfant.

## PORTRAIT DU MOIS : *L'assistante d'éducation*

Avant de devenir assistante d'éducation en 2019, j'ai tour à tour été vendeuse, chargée d'accueil au sein d'une banque, animatrice périscolaire en écoles maternelle et élémentaire. C'est donc au collège François Truffaut que j'ai eu pour la première fois à exercer une fonction dans un établissement du second degré au contact d'adolescents .



Être assistante d'éducation c'est être polyvalente. Nous devons veiller à la sécurité tant physique que morale des élèves ; nous gérons au quotidien les absences et retards ; nous veillons à l'application des règles de vie de l'établissement ; nous répondons aux questions et interrogations diverses des élèves. D'ailleurs, étant souvent les plus jeunes adultes de l'établissement, c'est souvent vers nous que les ados se tournent pour demander des petits conseils sur "les choses de la vie" ! Il faut donc être patient, toujours en alerte et suivre son instinct. Nous sommes en effet les premiers à repérer les petits changements d'humeur ou de comportement chez les adolescents, signes qui peuvent parfois être les prémices d'un plus grand mal-être ou de conflits entre pairs.

Si au début de ma carrière j'ai considéré ma fonction comme une expérience me permettant de savoir si travailler au contact d'élèves plus grands que ceux que je connaissais déjà me plairait, aujourd'hui, j'ai une certitude : j'aime ce métier aux multiples facettes. Je n'ai maintenant qu'un souhait : être titularisée définitivement sur un poste d'AED !

*Cassandra Granjon*

## L'agenda du mois de Février

FEBRUARY 2024						
SUN	MON	TUE	WED	THU	FRI	SAT
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

**Jeudi 1er Février 2024 :**

*Visite de la médiathèque - Classe de 6è5*



*Projet "Passeurs de mémoire" : Rencontre avec Mme Kolinka - Classes de 3è*



**Jeudi 8 Février 2024 :**

*Visite de la médiathèque - Classe de 6è7*



*Réunion de "recrutement" des élèves ambassadeurs NAH*



*Cérémonie concours de nouvelles fantastiques*



*Conseil d'administration n°4*



**Jeudi 15 et vendredi 16 Février 2024 :**

*Brevet blanc - Classes de 3è*



**Du Samedi 17 Février au Dimanche 3 Mars 2024 :**

*Vacances d'hiver*

